



MAIRIE de COUME

37 bis, rue Principale
57220 COUME
Tél./Fax 03 87 35 92 67
Mail : mairie.coume@wanadoo.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 décembre 2020

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Mme BERVILLER Muriel (excusée)

La séance est ouverte à 18 heures par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME qui a remercié les conseillers pour leur présence. L'ordre du jour de la séance portait sur l'examen des points suivants :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 octobre 2020.

Le procès-verbal du 22 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2021

Le CM après avoir entendu l'exposé du Maire décide à l'unanimité de reconduire la dérogation actuelle dans l'organisation de la semaine scolaire pour l'école maternelle et l'école élémentaire. Le CM et le conseil d'école approuvent la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours de classe à compter de la rentrée de septembre 2021. L'organisation de la semaine sera maintenue comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H. Le Directeur académique de l'éducation nationale sera informé de la décision.

Renouvellement de la location des terrains communaux

Le Maire informe le CM du renouvellement du bail à ferme sous seing privé des terres communales pour la période 2020/2029 avec la SCEA Lagrange d'une contenance totale de 54 ha 14 a 87 ca.

Les baux précaires pour les terrains communaux pris en location par :

Mr SCHERTZ Mickaël pour 0.80 ha

Mme JAGER Claudine pour 0.4285 ha

Mr SCHMITT Michaël pour 7.2610 ha

ont également été renouvelés pour une durée de 9 ans soit jusqu'en 2029 aux conditions actuelles soit un taux de fermage qui a été fixé à 3,5 quintaux l'hectare.

Renouvellement de l'adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion

Le CM valide le renouvellement de la convention présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Moselle en vue de la mise à disposition de personnel contractuel en cas d'indisponibilité d'un agent de la commune.

Convention de servitude ENEDIS

Le CM approuve la signature d'une convention de servitude et de mise à disposition avec la société ENEDIS portant sur la parcelle section 2 n°260 aux fins du déplacement du coffret électrique rue de la Forêt.

ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire de 20€.

Droit de préemption sur la vente d'un terrain

En réponse à la demande de Maître MAZERAND, notaire en charge de la vente d'un terrain situé en bordure de la forêt communale, le CM de Coume décide de ne pas exercer son droit de préemption prévu par les articles L331-22 et suivants du code forestier.

Actualité carte communale

La procédure administrative est engagée depuis début octobre. Un commissaire enquêteur a déjà été désigné par le Tribunal Administratif de Strasbourg par décision du 29 octobre dernier.

Un premier avis qui a été rendu par la MRAE (Mission régionale d'actualité environnementale) indiquait que le projet de révision n'est pas soumis à l'évaluation environnementale.

Le 8 décembre la commission départementale pour la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers a rendu un avis favorable.

Voici la suite du calendrier

- Avis SCOTAM attendu le 30/12/2020
- Projet finalisé fin janvier
- Enquête publique février/mars 2021
- Approbation du Conseil Communautaire CCHPB avril 2021
- Arrêté préfectoral juillet/août 2021

Point travaux

- Le changement des menuiseries de l'école maternelle est terminé.
- Le chantier concernant la rénovation de l'éclairage public est en cours de réalisation.
- Concernant la maison KREMER des travaux de toiture sont en cours

Bilan crise sanitaire

L'impact budgétaire pour 2020 a été de 7308,90€. Le dispositif de compensation de l'Etat permet à la commune de récupérer 3481€.

DECISIONS FINANCIERES

Machine à pain

Depuis le 1er août 2020, une machine à pain a été installée dans la commune par la Ste PANICOM. La convention d'occupation du 13 juillet 2020 prévoit une redevance mensuelle de 50€/mois en faveur de la commune. Compte tenu des conditions économiques liées à la crise sanitaire, le conseil municipal décide d'exonérer la société PANICOM du versement de cette redevance au titre de l'année 2020.

Ecole - informatique

Sur proposition du Maire, le CM approuve le devis présenté par la société ATMOSPHERE concernant le renforcement d'un parc informatique des écoles. La dépense s'élève à 768,51€ HT et de 922,21€ TTC.

DIVERS

Modification des statuts CCHPB

Le Maire informe le CM du projet de la CCHPB de se constituer en autorité organisatrice de mobilité comme l'y autorise la loi d'orientation sur la mobilité. Après explications, le CM émet un avis favorable au rajout de la compétence d'organisation des mobilités aux statuts de la CCHPB.

Logement communal

Le maire informe le CM que le logement de l'école (logement de Mr STREMLER) se libère au 1^{er} mars 2021. Il s'agit d'un logement de 70m2 avec un garage de 15m2 pour un loyer de 341,26€. Les personnes intéressées sont invitées à contacter la mairie.

Subvention Sapeurs-Pompiers

Le CM alloue une subvention de 400€ à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Fêtes et cérémonies

Le CM fait le point sur les fêtes et cérémonies du début de l'année 2021. L'accueil de la commune jumelée de Verrières semble compromis au regard du risque sanitaire. Le CM approuve la proposition du maire de convier la population à un grand vin d'honneur lorsque les conditions le permettront.

Cadeau de départ du secrétaire de Mairie

Sur proposition du maire qui rappelle que la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser une réception à l'occasion du départ en retraite de M. Denis Clessienne, qui a exercé pendant 38 années les fonctions de secrétaire de mairie à la commune, le conseil municipal donne son accord pour la remise de bons cadeaux et autorise la dépense.

Calendrier des prochaines réunions et événements

- La distribution du bulletin municipal est prévue le 26 décembre.
- Début janvier réunion sur la suite à donner aux aménagements prévus par la carte communale
- Fin janvier réunion pour l'approbation du compte administratif 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire

